Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [8-9]

Artikel: Une liste noire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faits

Recensement 1980 : la part des femmes

Dans la population suisse, la part des femmes a progressé de 0,4 % pour s'établir à 51,1 % (3 251 000 contre 3 115 000), en raison du fait que l'espérance de vie des femmes a passé de 76,2 % à 78,7 % et celle des hommes de 70,3 % à 72,1 % seulement. La proportion des personnes « actives » a passé de 65,9 % à 63,7 % pour les hommes, et de 34,1 % à 36,3 % pour les femmes.

Automobilistes empressés, attention ! Elle pourrait bien s'y connaître mieux que vous... Parmi les « nouveaux métiers » il y a aussi la mécanique.

Les 50 ans d'une œuvre d'entraide féminine

Lors de la crise économique de 1928, les féministes suisses lancent une grande exposition du travail féminin, la SAFFA. Le succès dépasse les espérances : 800 000 visiteurs, 550 000 francs de bénéfice net. On prélève sur ce bénéfice 350 000 francs pour créer, en 1932, la société de cautionnement SAFFA. Son but est de promouvoir le développement économique et professionnel des femmes et de créer pour elles des bureaux de consultation financière. De 1932 à 1982, elle va accorder plus de quinze millions de francs de cautionnements, qui permettront à des femmes de créer leur propre atelier ou leur petit commerce. Si aujourd'hui, les demandes de cautionnements tendent à diminuer, les activités de la SAFFA comme bureau de conseil et de révision des comptes augmentent. Vingt-six organisations féminines (sur 29 au début) sont toujours membres de la coopérative SAFFA, dont l'activité sur le plan politique a été importante aussi, surtout tant que les femmes n'avaient pas le droit de vote.

Services pour femmes : annoncez-vous !

La Commission fédérale pour les questions féminines envisage d'éditer un manuel sur les services consultatifs qui ont été créés spécialement ou aussi à l'intention des femmes. Si vous collaborez à un service qui n'a pas reçu le questionnaire de la Commission (envoyé en juillet), faites-vous connaître à la Commission ; celle-ci a besoin de la collaboration de tous les services consultatifs existants pour pouvoir en dresser une liste complète. Pour tous renseignements : Elisabeth Veya, (031) 61 92 76. Délai : 15 septembre.

Femmes exerçant un métier « masculin »

Une enquête faite à Zurich auprès de cinquante femmes ayant choisi, après consultation d'un bureau d'orientation professionnelle, de faire un apprentissage de boulangère, ferblantière, installatrice radio-TV, électricienne, paysagiste, etc., apprécient généralement (3 sur 4), trois ans plus tard, le choix qu'elles ont fait : métiers plus intéressants, salaires plus élevés, meilleures chances de promotion. Toutes, sauf six qui ont eu des enfants, exercent encore la profession qu'elles ont choisie ou une activité très proche.

Dissolution de (in)

Un an après le 14 juin 1981, la communauté d'action (in) s'est dissoute, son but immédiat étant atteint. On sait que l'application du principe de l'égalité fait encore problème, mais pour que (in) continuât à s'en occuper, il aurait fallu une révision des statuts. Les 2 100 membres de (in) venant d'horizons politiques divers, on a craint de ne plus pouvoir obtenir le même consensus que pour la campagne référendaire, les divergences politiques risquant de reprendre le dessus.

méfaits

Une liste noire

C'est celle dressée par la Commission fédérale pour les questions féminines, où figurent encore 150 textes de lois fédérales, y compris la Constitution et le Code civil, dans lesquels hommes et femmes ne sont pas traités sur pied d'égalité. Ce nouveau rapport ne se contente pas de dresser un réquisitoire, il fait des propositions pour la révision du droit actuel et expose un programme législatif touchant tous les domaines où quelque chose doit changer, de l'éducation à la vie culturelle, en passant par la sécurité sociale et le régime fiscal. Le but de la commission est non seulement de travailler à l'obtention de l'égalité formelle, mais de promouvoir une ouverture réciproque du monde des hommes à celui des femmes : « Dans une société ayant réalisé l'égalité des droits, l'homme et la femme se partageraient tous les rôles sociaux et familiaux, compte tenu de leur personnalité, de leurs compétences et de leurs désirs », et non d'une définition a priori de leurs statuts.

Femmes maltraitées

Le 2 décembre 1980, la conseillère nationale Heidi Deneys (NE) a déposé avec vingt cosignataires un postulat demandant au Conseil fédéral de faire faire une étude sur les femmes maltraitées. La Commission fédérale pour les questions féminines vient de présenter un rapport répondant au postulat Deneys. Il ne contient pas, comme demandé, des éléments statistiques, car ils font défaut. Mais il se base sur les enquêtes réalisées dans les villes de Zurich, Berne, Bâle et Saint-Gall. Aucune indication n'a pu être recueillie en Suisse romande (pourquoi pas à Genève ou Renens ? *ndlr),* ni dans les régions rurales. Le Conseil fédéral a pris note de ce rapport sans se prononcer sur son contenu.

Propositions de la Commission :

- Confédération : réaliser une véritable enquête nationale sur le problème, en collaboration avec le Fonds national de